

**« Utilisation hypnotique des émotions en hypnothérapie :  
applications dans le travail des difficultés amoureuses et conjugales »**



**Bernadette Audrain-Servillat et Thierry Servillat**

**JEUDI 15 ET VENDREDI 16 Décembre de 8h30 à 16h00**

**soignants médicaux et paramédicaux, psychologues formés à l'hypnose**

Nombreux sont les patients qui, sous des présentations diverses psychologiques (anxiété, dépression, addictions) ou somatiques (douleurs, troubles fonctionnels dermatologiques, génitaux, cardiologiques, etc.), se révèlent avoir des difficultés dans leur vie intime et voient leurs symptômes considérablement s'améliorer lorsque cette dimension essentielle de leur vie s'harmonise.

Le travail sur les émotions avait été pratiqué par Milton Erickson mais il en avait relativement peu parlé, probablement parce qu'il manquait à l'époque des connaissances théoriques dans ce domaine. Depuis, les chercheurs ont considérablement enrichi les connaissances sur les émotions et leur rôle dans l'existence humaine et celles-ci permettent de fonder des interventions thérapeutiques rationnelles pouvant avec succès s'intégrer à l'hypnose.

Lors de l'atelier seront utilisés des exemples de cas, des démonstrations et des exercices individuels et en groupes.

**Ces deux journées vous sont proposées au tarif exceptionnel de  
250€ pour les adhérents (au lieu de 300€ habituellement) .**

**Pages suivantes : inscription, tarif individuel et institution**



**BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL  
POUR LES JOURNÉES DU JEUDI 15 ET VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022  
de 9h00 à 16h30  
(12 heures)  
Au NAUTILE de la Saline les bains**

**BERNADETTE AUDRAIN SERVILLAT  
THIERRY SERVILLAT**

Votre nom :

Votre prénom :

Profession et lieu d'exercice :

Adresse mail :

Téléphone :

**\* Tarifs individuels pour LES JOURNÉES DU JEUDI 15 ET VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022**

- **Je m'inscris et je suis adhérent·e au CHOI pour l'année 2022 : Je paye 250€ d'inscription pour les 2 journées, repas compris**
  
- **Je m'inscris et j'adhère au CHOI pour l'année 2022 : et Je paye 290 € (250€ d'inscription pour les 2 journées, repas compris ; + 40€ adhésion CHOI 2022)**
  
- **Je ne souhaite pas adhérer au CHOI et je m'inscris pour les 2 journées :  
Je paye 350€**

Le tarif de base comprend la réservation de la salle, la pause du matin, le déjeuner du midi, le billet d'avion et la rémunération des intervenants.

Montant à régler soit :

- Par chèque établi à l'ordre du CHOI et à envoyer par courrier avec ce bulletin au siège de l'association : 11 Canabady 2, bv Banks 97410 Saint-Pierre.
- Par virement bancaire : merci d'envoyer ce bulletin d'inscription rempli, par mail à [bureau.asso.choi974@gmail.com](mailto:bureau.asso.choi974@gmail.com) dès réception vous recevrez le code IBAN du compte bancaire CHOI avec les indications pour effectuer votre virement.

**\* Tarifs entreprise et institution : 750€ (voir page 3)**

**En cas d'annulation du fait des organisateurs, la totalité de la somme vous sera remboursée. En cas de désistement de votre fait 15 jours avant le séminaire, la totalité de la somme vous sera remboursée. En deçà de 14 jours, il n'y aura pas de remboursement, sauf cas de force majeure.**



**BULLETIN D'INSCRIPTION INSTITUTION  
POUR LES JOURNÉES DU JEUDI 15 ET VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022  
de 9h00 à 16h30  
(12 heures)**

**Au NAUTILE de la Saline les bains**

**BERNADETTE AUDRAIN SERVILLAT  
THIERRY SERVILLAT**

Nom de l'institution :

adresse :

Jes soussigné.e ..... Fonction .....

atteste par la présente que l'institution citée en référence prend à sa charge le coût total de la journée séminaire-atelier citée en en tête pour la somme de **750€ payable par chèque libellé au nom de CHOI, ou par virement** (nous contacter).

Nom de/du salarié.e son prénom :

Le tarif de base comprend la réservation de la salle, la pause du matin, le déjeuner du midi et la rémunération de l'intervenant.

**Dès réception du règlement, une facture acquittée sera adressée à l'employeur.**

**En cas d'annulation du fait des organisateurs, la totalité de la somme vous sera remboursée. En cas de désistement de votre fait 15 jours avant le séminaire, la totalité de la somme vous sera remboursée. En deçà de 14 jours, il n'y aura pas de remboursement, sauf cas de force majeure.**

Nom et qualité du signataire

Signature

Cachet de l'entreprise